

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL, LE LUNDI
12 JUILLET 2021 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire : Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Ava L. Couch, Directrice générale
Magali Lechasseur, Assistante-greffière

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots des élus

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle et à ceux visionnant la séance webdiffusée. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 21-07-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 12 juillet 2021 sous réserve d'ajouter le point :

26.1 intitulé « résolution visant à dénoncer l'antisémitisme, les menaces, la violence ainsi que toutes les formes de discriminations culturelles, raciales et religieuses ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 21-07-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of July 12, 2021 subject to adding item:

26.1 entitled "resolution to denounce antisemitism, threats, violence and all other forms of cultural, racial and religious discrimination."

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première séance de questions à 19 h 21. Il répond aux questions de 11 citoyens. La période de questions se termine à 19h51.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2021

RÉSOLUTION N° 21-07-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2021

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2021 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2021 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 21-07-02

Subject: Adoption of Minutes of June 14, 2021, Regular Meeting and of June 18, 2021, Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 14, 2021, and Special Meeting of June 18, 2021, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Assistant Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 14, 2021, and Special Meeting of June 18, 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes - 20 000\$
- .2 Liste des commandes - 50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - ressources humaines
- .6 Permis et certificats émis - juin 2021

6. Demande de subvention pour le chalet du parc Mohawk

RÉSOLUTION N° 21-07-03

Objet : Demande de subvention pour le chalet du parc Mohawk

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser la Directrice générale à signer et à soumettre une demande de subvention ainsi que les documents relatifs au projet de rénovation du chalet du parc Mohawk auprès du programme du Fonds canadien de revitalisation des communautés, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville.

RESOLUTION N° 21-07-03

Subject: Grant application for the Mohawk Park chalet

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize the Town Manager to sign and submit the grant application and the related documents for the renovations of the Mohawk Park chalet to the Canada Community Revitalization Fund, the whole in the best interests of the Town.

De confirmer la capacité de la Ville à payer les coûts admissibles de ce projet ainsi que les frais d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To confirm payment by the Town of its share of admissible project costs and of the continuing operating costs of the project.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Désignation du maire suppléant

RÉSOLUTION N° 21-07-04

Objet : Désignation du maire suppléant

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De désigner le conseiller Jonathan Lang comme maire suppléant de la Ville de Mont-Royal, pour les mois d'août à novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-04

Subject: Designation of Acting Mayor

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To designate Councillor Jonathan Lang as Acting Mayor for the Town of Mount Royal, for the months of August to November 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Entente de clôture - CDPQ Infra/REM

RÉSOLUTION N° 21-07-05

Objet : Entente de clôture - CDPQ Infra/REM

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Ava Couch et le Greffier, Me Alexandre Verdy à signer tous les documents requis pour permettre à la CDPQ Infra/REM d'installer la nouvelle clôture anti-intrusion en empiétant de 14 pouces sur l'emprise de la Ville entre le boulevard Laird et les limites sud de Ville de Mont-Royal longeant le chemin Dunkirk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-05

Subject: Fence Agreement - CDPQ Infra/REM

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Town Manager, Mrs. Ava Couch, and the Town Clerk, Me Alexandre Verdy, to sign all documents required to allow CDPQ Infra/REM to install the new anti-intrusion fence by trespassing 14" on the Town's right-of-way between Laird Boulevard and the southern limits of the Town of Mount Royal along Dunkirk Road.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2019 et 2020

RÉSOLUTION N° 21-07-06

Objet : Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2019 et 2020

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et la tarification d'eau

RESOLUTION N° 21-07-06

Subject: List of immovables for sale for non-payment of 2019 and 2020 taxes

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive the statement showing the immovables on which the taxes, the transfer of

imposés en 2019 et 2020 n'ont pas été payés, en tout ou en partie.

D'ordonner au Greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique au bureau du Conseil, le 16 septembre 2021, en la manière prescrite par la Loi.

D'autoriser, en vertu de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume, à enchérir pour et au nom de la Ville, sur les immeubles faisant l'objet de la vente, sans dépasser le montant des arriérés dus à la Ville de Mont-Royal et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

duties assessed and the water consumption for 2019 and 2020 are unpaid, in whole or in part.

To order the Town clerk to sell these immovables at a public auction to be held at the Council's office, on September 16, 2021, in the manner prescribed by law.

To authorize, in accordance with section 536 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), Treasurer, Mrs. Nathalie Rhéaume, to bid for and on behalf of Town of Mount Royal, on the immovables to be sold by auction, without exceeding the amount of arrears owed to the Town of Mount Royal and to the Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 21-07-07

Objet : Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal la somme de 23 \$ représentant les intérêts et les pénalités réclamés à S.G.T. 2000 inc.

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal la somme totale de 458 \$ représentant les intérêts et les pénalités réclamés à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour paiement relativement à une créance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-07

Subject: Writing off of Town of Mount Royal receivables

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To write off from the Town's books the sum of \$23 representing the interest and penalties, claimed from S.G.T. 2000 inc.

To write off the sum of \$458 from the Town's books, representing the interest and penalties claimed from the Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys for the payment relatively of one receivable.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Ratification des débours pour la période du 1er juin au 30 juin 2021

RÉSOLUTION N° 21-07-08

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2021

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1^{er} juin au 30 juin 2021 :

Masse salariale :	1 807 439 \$
Fournisseurs et autres paiements :	4 466 769 \$
Dépenses de fonction - Élus et Directrice générale :	349 \$

RESOLUTION N° 21-07-08

Subject: Confirmation of Disbursements for the period of June 1st to June 30th, 2021

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between June 1st to June 30th, 2021:

Payroll:	\$1,807,439
Suppliers and other payments:	\$4,466,769
Function expenses - Council and Town Manager:	\$349

Assurances : 1 935 \$
Total des déboursés : 6 276 492 \$

Insurance: \$1,935
Total disbursements: \$6,276,492

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Don à la fondation Tristan Roy

RÉSOLUTION N° 21-07-09

RESOLUTION N° 21-07-09

Objet : Don à la fondation Tristan Roy

Subject: Donation to the Tristan Roy Foundation

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'autoriser le versement d'une somme de 5 000 \$ à la fondation du Grand Montréal - Fonds Fondation Tristan Roy.

To authorize the payment of an amount of \$5,000 to the Fondation du Grand Montréal - Fonds Fondation Tristan Roy.

D'imputer cette dépense au budget d'opération 2021, numéro d'appropriation 02-110-00-999.

To charge this expense to the operating budget 2021, appropriation 02-110-00-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Modification du bail intervenu entre la Ville de Mont-Royal et 9171-9443 Québec inc. (Villa Armando)

RÉSOLUTION N° 21-07-10

RESOLUTION N° 21-07-10

Objet : Modification du bail intervenu entre la Ville de Mont-Royal et 9171-9443 Québec inc. (Villa Armando)

Subject: Amendment to the lease between the Town of Mount Royal and 9171-9443 Québec inc. (Villa Armando)

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'approuver la modification du bail par lequel la Ville de Mont-Royal loue à 9171-9443 Québec inc. (Académie Culinaire Italienne ou Villa Armando) un immeuble situé au 3201, boulevard Graham.

To approve an amendment to the lease by which the Town of Mount Royal leases to 9171-9443 Québec inc. (Académie Culinaire Italienne or Villa Armando) a building located at 3201 Graham Boulevard.

D'approuver que le taux d'intérêt sur toutes les créances, relatives au loyer mensuel, exigibles entre le 12 janvier 2021 et le 11 octobre 2021 soit de 0 % par an, calculé de jour en jour.

To approve that the interest rate on all monthly rent receivables due between January 12, 2021, and October 11, 2021, be 0% per annum, calculated on a day-to-day basis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Modification du bail intervenu entre la Ville de Mont-Royal et 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal)

RÉSOLUTION N° 21-07-11

Objet : Modification du bail intervenu entre la Ville de Mont-Royal et 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal)

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'approuver la modification du bail par lequel la Ville de Mont-Royal loue à 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal) un immeuble situé au 1275, chemin Dunkirk.

D'approuver que le taux d'intérêt sur toutes les créances, relatives au loyer mensuel, exigibles entre le 15 janvier 2021 et le 14 novembre 2021 soit de 0 % par an, calculé de jour en jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-11

Subject: Amendment to the lease between the Town of Mount Royal and 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal)

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To approve an amendment to the lease by which the Town of Mount Royal leases to 4123051 Canada Inc. (Pizzaiolle Mont-Royal) a building located at 1275, Dunkirk Road.

To approve that the interest rate on all monthly rent receivables, payable between January 15, 2021, and November 14, 2021, be 0% per annum, calculated on a day-to-day basis.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Remplacement des modules de jeux - Parc Jean-J.-et-Marc-Thibodeau

RÉSOLUTION N° 21-07-12

Objet : Remplacement des modules de jeux - Parc Jean-J.-et-Marc-Thibodeau

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 164 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021, pour le remplacement des modules de jeux au parc Jean-J.-et-Marc-Thibodeau, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder au soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage final, soit la compagnie TECHSPORT INC., le contrat (C-2021-45) à cette fin, au prix soumis, soit 149 998,11 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2105 amorti sur une période de vingt (20) ans;

Imputation : Projet : 2021-710-02 (PTI 2021) « Remplacement de jeux dans les parcs - Phase VII »;

Compte budgétaire :22-700-00-765

RESOLUTION N° 21-07-12

Subject: Replacement of game modules - Jean-J.-et-Marc-Thibodeau park

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$164,000 (taxes included) within the 2021 Triennial Capital Expenditures Program (CEP) for the replacement of game modules at Jean-J.-et-Marc-Thibodeau park, which includes, as needed, all accessory costs.

To award to the tenderer who received the best final score, the company TECHSPORT INC., the contract (C-2021-45) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$149,998.11 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract.

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-law E-2105 amortized over a twenty (20) year period;

Appropriation: Project : 2021-710-02 (PTI 2021) "Remplacement de jeux dans les parcs - Phase VII";

Budget account: 22-700-00-765

Contrat : 149 998,11 \$ (taxes incluses)
Dépense : 164 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédits : 149 753,86 \$

Contract: \$149,998.11 (taxes included)
Expense: \$164,000.00 (taxes included)
Credit: \$149,753.86

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Fourniture et livraison d'un Ford Police Interceptor Hybride

RÉSOLUTION N° 21-07-13

Objet : Fourniture et livraison d'un Ford Police Interceptor Hybride

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 90 895,82 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison d'un (1) VUS neuf, modèle Ford Police Interceptor hybride, année 2021, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie JACQUES OLIVIER FORD INC., le contrat (C-2021-25A) à cette fin, au prix soumis de 63 212,11 \$ (taxes incluses), incluant les options retenues, conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2102 amorti sur une période de cinq (5) ans

Imputation : Projet : 2021-210-01 « Programme annuel de remplacement de véhicules de la Sécurité publique »

Compte budgétaire : 22-200-00-741

Contrat : 63 212,11 \$ (taxes incluses)
Dépense 90 895,82 \$ (taxes incluses)
Crédits : 83 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-13

Subject: Supply and delivery of a Ford Police Interceptor Hybrid

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$90,895.82 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) new SUV, model Ford Police Interceptor hybrid, 2021, which included, as needed, all accessory costs.

To award to the lowest bidder, that is JACQUES OLIVIER FORD INC., the contract (C-2021-25A) for this purpose, at the price submitted, \$63,212.11 (taxes included), including the selected options, all in accordance with the tendering documents for this contract.

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-law E-2102 with an amortization period of five (5) years

Appropriation : Project: 2021-210-01 "Programme annuel de remplacement de véhicules de la Sécurité publique"

Budget account: 22-200-00-741

Contract: \$63,212.11 (taxes included)
Expense: \$90,895.82 (taxes included)
Credit: \$83,000

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Fourniture et livraison de deux camions à benne avec des épandeurs à sel amovibles

RÉSOLUTION N° 21-07-14

Objet : Fourniture et livraison de deux camions à benne avec des épandeurs à sel amovibles

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 563 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de deux (2) camions à benne avec des épandeurs à sel amovibles, le tout neuf, incluant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC. le contrat (C-2021-63) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 556 101,93 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2102 amorti sur une période de 15 ans

Imputation :

Véhicule no.959
Projet 2021-320-02, « Achat d'un (1) camion saleuse »

Compte budgétaire: 22-300-00-742

Contrat : 278 050,96 \$ (taxes incluses)
Dépense : 281 500 \$ (taxes incluses)
Crédit : 257 047,02 \$

Véhicule no.960
Projet 2021-320-08, « Achat d'un (1) camion saleuse »

Compte budgétaire: 22-300-00-742

Contrat : 278 050,97 \$ (taxes incluses)
Dépense : 281 500 \$ (taxes incluses)
Crédit : 257 047,02 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-14

Subject: Supply and delivery of two dump trucks with removable salt spreaders

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense of \$563,000 (taxes included) for the supply and delivery of two (2) dump trucks with removable salt spreaders, all new, including as needed, all accessory costs.

To award to ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC. the contract (C-2021-63) for that purpose, for the lump sum price submitted of \$556,101.93 (taxes included), all in accordance with the tender documents.

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Loan By-law E-2102 amortized over a period of 15 years

Appropriation:

Vehicle No. 959
Project: 2021-320-02 "Achat d'un (1) camion saleuse"

Budget account: 22-300-00-742

Contract: \$278,050.96 (taxes included)
Expense: \$281,500 (taxes included)
Credit: \$257,047.02

Vehicle No. 960
Project: 2021-320-08 "Achat d'un (1) camion saleuse"

Budget account: 22-300-00-742

Contract: \$278,050.97 (taxes included)
Expense: \$281,500 (taxes included)
Credit: \$257,047.02

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Mise en place de systèmes de sécurité pour le stationnement souterrain de l'avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 21-07-15

Objet : Mise en place de systèmes de sécurité pour le stationnement souterrain de l'avenue Roosevelt

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser des dépenses totales de 140 000 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition et l'installation d'équipements, d'accessoires et de services de sécurité pour le stationnement souterrain.

De modifier le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021, afin d'y ajouter le projet numéro 2021-710-50 pour un crédit budgétaire de 140 000 \$.

D'autoriser un virement de 140 000 \$ du budget d'opération au nouveau projet PTI créé pour acquitter cette dépense.

D'autoriser la Directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet; le tout selon les règles et procédures de la Ville.

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Transfert du budget de fonctionnement 2021 aux activités d'investissement

Projet : 2021-710-50
Poste budgétaire : 22-100-00-764
Crédits : 140 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-15

Subject: Installation of security systems for the Roosevelt Avenue underground parking lot

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize expenses totalling \$140,000 (taxes included) for the acquisition and installation of security equipment, services and accessories for the underground parking lot.

To modify the 2021 Capital expenditure programs (CEP) in order to add project number 2021-710-50 with a budgetary credit of \$140,000.

To authorize a transfer of \$140,000 from the Operating budget to the new CEP project created to pay this expense.

To authorize the Town Manager to award the various contracts required within this project; the whole in accordance with Town policies and rules.

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Transfer from 2021 operating budget to capital activities

Project: 2021-710-50
Budget account: 22-100-00-764
Credit: \$140,000

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Adhésion au regroupement d'achats en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques pour la période 2019-2024

RÉSOLUTION N° 21-07-16

Objet : Adhésion au regroupement d'achats en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques pour la période 2019-2024

ATTENDU que, conformément à l'article 29.9.1. de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Mont-Royal souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances contre les cyber-risques pour la période 2019-2024 ;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

RESOLUTION N° 21-07-16

Subject: Participation in the cooperative purchase group for cyber risk insurance for the 2019-2024 period

WHEREAS in compliance with section 29.9.1 of the Cities and Towns Act, Town of Mount Royal wishes to join the Union des municipalités du Québec (UMQ) and its group for the cooperative purchase of cyber risk insurance for the 2019-2024 period;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

De joindre, par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'obtention d'une soumission auprès du courtier d'assurance retenu pour un contrat de produits d'assurance contre les cyber-risques à mettre en vigueur suivant les démarches auprès du courtier d'assurance, dans le cadre du regroupement pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024. Il est entendu que l'assurance entrera en vigueur une fois que le courtier retenu aura transmis une confirmation d'assurance à la municipalité.

D'autoriser la Directrice générale et le Greffier ou son adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

D'autoriser une dépense maximale de 46 000 \$, taxes incluses, pour les frais administratifs et la prime d'assurance contre les cyber-risques, et ce, pour le terme 2021-2022.

De verser, à l'UMQ, la somme de 344,94 \$, taxes incluses, constituant les frais administratifs.

De verser, à BFL Canada inc., pour le terme 2021-2022, un montant maximal de 45 655,08\$, taxes incluses, pour la prime d'assurance contre les cyber-risques.

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2021 et 2022

Imputation: Poste budgétaire 02-140-00-419
« Honoraires professionnels »

Dépense : 344,93 \$ taxes incluses
Crédit budgétaire : 314,96 \$

Poste budgétaire 02-140-00-429
« Assurances autres »

Dépense maximale : 45 655,08 \$ taxes incluses

To join the purchasing group of the Union des municipalités du Québec, which it mandates to obtain a bid from the selected insurance broker for a cyber insurance products policy to take effect upon the completion of dealings with the insurance broker on behalf of the group for the period from July 1st, 2019, until July 1st, 2024. It is understood that the insurance will enter into effect once the selected broker has sent a confirmation of insurance to the municipality.

To authorize the Town manager and the Town clerk or Assistant clerk to sign, for and on behalf of the municipality, the agreement titled "Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques" submitted and appended hereto to form an integral part hereof as if cited in its entirety.

To agree that a municipality that does not currently belong to the group may, by resolution, apply during the policy term to join the current group, provided it is authorized by the UMQ and that the municipality wishing to join the group undertakes to comply with all of the conditions set out in the specifications and to pay the fees required by the UMQ and for the insurance policy and the consultant, awarded accordingly, and that this group-joining shall not occur if it alters the nature of the main elements of the call for tenders, the policy or the mandate involved.

To authorize a maximum expenditure of \$46,000, taxes included, for the administrative fees and the cyber risk insurance premium for the 2021-2022 term.

To pay to the UMQ the sum of \$344.93 (taxes included) for the administrative fees.

To pay to BFL Canada inc., for the 2021-2022 term, the cyber risk insurance premium, for a maximum amount of \$45,655.08, taxes included;

To charge this expenditure as follows:

Source:
2021 and 2022 operating budget

Appropriation: Budget item 02-140-00-419 "
Honoraires professionnels"

Expenditure : \$344.93 taxes included
Budgetary appropriation: \$314.96

Budget item 02-140-00-429
"Assurances autres"

Maximum expenditure: \$45,655.08
taxes included

Crédit budgétaire: 45 655,08 \$

Budgetary appropriation : \$45,655.08

Pour 2022, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

For 2022, credits required for this activity will be maintained within the Town's budget envelope.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Renouvellement de contrat - Gestion du parc des compteurs d'eau

RÉSOLUTION N° 21-07-17

RESOLUTION N° 21-07-17

Objet : Renouvellement de contrat - Gestion du parc des compteurs d'eau

Subject: Contract renewal - Water meter pool management

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'autoriser une dépense de 73 700 \$ (taxes incluses) en 2021 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant.

To authorize an expense for the amount of \$73,700 (taxes included) in 2021 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs.

D'autoriser une dépense de 105 100 \$ (taxes incluses) en 2022 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant.

To authorize an expense for the amount of \$105,100 (taxes included) in 2022 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs.

D'accorder le renouvellement du contrat pour la « gestion du parc des compteurs d'eau » (C-2019-18) à la compagnie COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) à cette fin aux prix unitaires soumis, soit 162 562,77 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat.

To award the contract renewal for the "management of the water meter pool" (C-2019-18) to COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$162,562.77 (taxes included) for the period from July 1st 2021, to June 30th 2022, in accordance to the tendering documents prepared for this contract.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance - Budget de fonctionnement 2021
73 700 \$ taxes incluses

Source - Operating budget 2021
\$73,700 including taxes

Budget de fonctionnement 2022
105 100 \$ taxes incluses

Operating budget 2022
\$105,100 including taxes

Imputation - 02-132-00-444
« Lectures des compteurs d'eau »
02-413-00-648
« Équipements spécialisés - Compteurs »

Appropriation - 02-132-00-444
"Lectures des compteurs d'eau"
02-413-00-648
"Équipements spécialisés - Compteurs"

Contrat : 162 562,77 \$ (taxes incluses)
Dépense : 178 800,00 \$ (taxes incluses)
Crédits : 163 268,23 \$

Contract: \$162,562.77 (taxes included)
Expense: \$178,800.00 (taxes included)
Credits: \$163,268.23

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Déploiement – phase 3 du réseau Bixi sur le territoire de Ville de Mont-Royal - dépenses supplémentaires

RÉSOLUTION N° 21-07-18

Objet : Déploiement – phase 3 du réseau Bixi sur le territoire de Ville de Mont-Royal - dépenses supplémentaires

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 2 410,57 \$ (taxes incluses) pour le déploiement de la 5^e station BIXI.

D'imputer cette dépense au budget d'opération 2021, poste 02-620-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-18

Subject: Implementation of the BIXI network in the Town of Mount Royal - phase 3 - additional costs

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an additional expense of \$2,410.57 (taxes included) for the deployment of the 5th BIXI station.

To charge this expense to the 2021 operating budget, appropriation 02-620-00-459.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 21-07-19

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation favorable du CCU lors de la séance virtuelle tenue le 18 juin 2021 :

Plan N°1 : 211 Stanstead pour
« Agrandissement sur le côté »;

Plan N°5 : 133 Wicksteed pour
« Agrandissement sur le côté » ; sous la réserve suivante :

- Retirer les arches au-dessus des fenêtres prévues à l'agrandissement au mur latéral de droite.

Plan N°7 : 450 Monmouth pour
« Agrandissement des fenêtres au sous-sol » ;

Plan N°9 : 885 Marlboro pour
« Changer la couleur du mortier » ; sous la réserve suivante :

- Prévoir une couleur de mortier identique à celui existant de la brique.

Plan N°10 : 355 Beverley pour
« Agrandissement arrière » ; sous la réserve suivante :

RESOLUTION N° 21-07-19

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a unanimously favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on June 18, 2021:

Plan No. 1: 211 Stanstead for
"Extension of the building";

Plan No. 5: 133 Wicksteed for
"Extension of the building"; subject to the following:

- Remove the ark above the windows provided for enlargement on the right-side wall.

Plan No. 7: 450 Monmouth for
"Enlargement of basement windows";

Plan No. 9: 885 Marlboro for
"Changing the colour of the mortar"; subject to the following:

- To consider a mortar colour identical to the existing bricks.

Plan No. 10: 355 Beverly for
"Back extension"; subject to the following:

- Pour éviter un effet de pilastre entre les fenêtres, remplacer la brique par un élément en aluminium.

Plan N°12 : 1647 Laird pour
« Changement de fenêtres » ;

Plan N°13 : 308 Trenton pour
« Agrandissement arrière et rénovation des façades latérales » ;

Plan N°14 : 443 Melbourne pour
« Agrandissement au sous-sol en arrière » ;

Plan N°16 : 1289 Caledonia pour
« Modification du permis émis: Modification de deux ouvertures et nouveau revêtement de pierre proposé »; sous la réserve suivante :

- Déposer des échantillons de l'ensemble de briques, similaires à l'agencement existant, pour approbation d'un futur permis de construction.

Plan N°17 : 2990 Graham pour
« Modification au permis : Changement de couleur » ;

Plan N°18 : 436 Vivian pour
« Modification des ouvertures » ; sous la réserve suivante ;

- La nouvelle brique devra être avec des rainures.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation non favorable du CCU lors de la séance virtuelle tenue le 18 juin 2021 :

Plan N°6 : 356 Vivian pour
« Réfection des façades » ; recommandation non favorable pour les raisons suivantes :

- La proposition altère considérablement le bâtiment existant tel que construit.

- Cet exemple de modifications proposées démontre la perte du patrimoine architectural bâti de la Ville de Mont-Royal.

- L'ensemble du projet est à revoir : modulation, coloration, matériau, etc. Les commentaires émis le 11 mai dernier sont principalement maintenus.

- Avant même de regarder les échantillons de couleur, le projet devra être repensé.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation favorable du CCU lors de la séance virtuelle tenue le 2 juillet 2021 :

- To avoid a pilaster effect between the windows, replace the brick with an aluminum element.

Plan No. 12: 1647 Laird for
"Changing windows";

Plan No. 13: 308 Trenton for
"Rear addition and side facades renovation";

Plan No. 14: 443 Melbourne for
"Enlargement of the back basement";

Plan No. 16: 1289 Caledonia for
"Modification to the permit issued: Modification of two openings and new stone"; subject to the following:

- Bring in samples of the brick set, similar to the existing layout, for approval of a future building permit.

Plan No. 17: 2990 Graham for
"Modification to the permit issued: Colour change";

Plan No. 18: 436 Vivian for
"Modification of openings"; Subject to the following:

- The new brick will have to be with grooves.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a unanimous non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on June 18, 2021:

Plan No. 6 356 Vivian for:
"Renovating the facades"; non-favourable for the following reasons:

- The proposal significantly alters the existing building as constructed.

- The example of proposed modifications demonstrates the loss of architectural heritage of Town of Mount Royal.

- The whole project needs to be revised: modulation, colour, material, etc. The comments made on May 11 are mainly maintained.

- Before even looking at the colour sample, the project will need to be rethought.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a unanimously favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on July 2nd, 2021:

Plan N°1 : 485 Oakdale pour
« Réfection des façades » ;

Plan No. 1: 485 Oakdale for
"Facade repair";

Plan N°4 : 626 Lazard pour
« Agrandissement et réfection des façades » ;

Plan N°4: 626 Lazard for
"Extension and modification of the facades";

Plan N°5 : 313 Monmouth pour
« Modification au permis émis: changement de la brique » ;

Plan N°5: 313 Monmouth for
"Modification to the permit issued: change of the brick";

Plan N°6 : 117 Thornton pour
« Changement des bardeaux d'asphalte » ;

Plan N°6: 117 Thornton for
"Changing the asphalt shingles";

Plan N°10 : 334 Lazard pour
« Auvent en façade arrière », sous la réserve suivante :

Plan N°10: 334 Lazard for
"Awning on the rear facade", subject to the following:

- Une attention importante doit être portée à la jonction entre l'auvent et le petit toit existant.

- An Important attention must be made to the junction between the awning and the existing small roof.

Plan N°12 : 1955 Hanover pour
« Réfection façade arrière », sous la réserve suivante :

Plan N°12: 1955 Hanover for
"Rear facade repair", subject to the following:

- Les deux options de cheminée sont acceptables (le tout en stuc ou avec briques).

- Both chimney options are acceptable (all in stucco or with bricks).

Plan N°13 : 43 Wicksteed pour
« Rénovation de façade et agrandissement arrière »; sous la réserve suivante :

Plan N°13: 43 Wicksteed for
"Facade renovation and rear extension"; subject to the following:

- Les fenêtres des lucarnes devront être telles que celles existantes (avec un meneau).

- The front dormer windows need to be like the existing ones (with a mullion).

Plan N°14 : 53 Brookfield pour
« Agrandissement de porte-patio » ;

Plan N°14: 53 Brookfield for
"Patio door extension";

Plan N°17 : 60 Melbourne pour
« Ajout fenêtre au garage » ;

Plan N°17: 60 Melbourne for
"Add window to the garage";

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation non favorable du CCU lors de la séance virtuelle tenue le 2 juillet 2021 :

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a unanimous non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on July 2, 2021:

Plan N°15: 546 Chester pour
« Agrandissement », considérant les motifs suivants :

Plan N°15: 546 Chester for
"Extension", unfavourable recommendation for the following reasons:

- Le projet est à revoir dans son ensemble.

- The entire project should be reviewed.

- Un paysage de rue est requis « streetscape ».

- A streetscape is required.

Volumétrie

Volumetry

- L'agrandissement de la maison rend la maison trop massive.

- The enlargement of the house makes the house too massive.

- L'agrandissement doit être en retrait.

- The enlargement must be recessed.

- Sur l'élévation gauche, la toiture est problématique et doit être retravaillée.

- On the left elevation, the roof is problematic and needs to be reworked.

- Le déclin doit être maintenu à la même hauteur.

- Sur l'élévation droite, les deux triangles noirs sont à enlever.

Ouvertures

- La nouvelle fenêtre à l'avant n'est pas recevable, car elle est trop lourde.

Plan N°16 : 2265 Dover pour
« Agrandissement et ajout vestibule »,
considérant les motifs suivants :

- La proposition de la nouvelle entrée n'est pas centrée.

- La porte d'entrée doit être gardée comme existant.

- Il est nécessaire de revoir l'agencement de la brique et le revêtement de camemat.

- L'agrandissement arrière n'est pas intégré à la maison.

- Les ouvertures à l'arrière sont trop grandes.

- La proportion des ouvertures est à revoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. Changement de brique au 1060, chemin Dunraven

RÉSOLUTION N° 21-07-20

Objet : Changement de brique au 1060, chemin Dunraven

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'approuver la nouvelle brique proposée pour le 1060, chemin Dunraven, modèle Catawba de la compagnie Glen-Gery.

Vote contre : la conseillère Erin Kennedy

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

- The siding must be kept at the same height.

- On the right elevation, the two black triangles should be removed.

Openings

- The new window in the front is not admissible because it is too heavy.

Plan N°16: 2265 Dover for
"Extension and addition of the vestibule",
unfavourable recommendation for the following reasons:

- The proposed new entry is not centred.

- The front door must be kept as it is.

- It is necessary to review the layout of the brick and the camemat material proposed.

- The rear extension is not integrated into the house.

- The openings at the back are too large.

- The proportion of openings needs to be reviewed.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 21-07-20

Subject: Brick replacement at 1060 Dunraven Road

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To approve the new brick proposed for 1060, Dunraven Road, model Catawba from the company Glen-Gery.

Vote against: Councillor Erin Kennedy

CARRIED BY MAJORITY

24. Usage conditionnel pour l'immeuble situé au 8355, chemin Montview

RÉSOLUTION N° 21-07-21

Objet : Usage conditionnel pour l'immeuble situé au 8355, chemin Montview

ATTENDU QUE le mandataire autorisé par le propriétaire de l'immeuble situé au 8355, chemin Montview, soit le lot 1 679 004 du cadastre du Québec, a soumis une demande d'usage conditionnel, conformément au Règlement n°1430 relatif aux usages conditionnels, pour l'installation d'une antenne de télécommunication de 40 mètres de hauteur dans la cour arrière du bâtiment à laquelle sera annexée une construction complémentaire servant à abriter les équipements radio et l'installation électrique;

ATTENDU QUE le mandataire a publié un avis public le 29 avril 2021 pour recueillir les commentaires par écrit, et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a publié un avis public le 23 juin 2021;

ATTENDU QUE conformément au Règlement n° 1430 relatif aux usages conditionnels et après mûre réflexion lors de sa séance du 18 juin 2021, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande d'usage conditionnel sous réserve de modifier la hauteur de l'antenne déposée;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement n° 1430 sur les usages conditionnels, l'installation d'une antenne de télécommunication en cour arrière de l'immeuble situé au 8355, chemin Montview, et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 11 de ce règlement.

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Réduire la hauteur de l'antenne proposée afin de respecter le critère de hauteur précisé au règlement, soit de 24 mètres plutôt que 40 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-21

Subject: Conditional use for the property located at 8355, Montview Road

WHEREAS the agent authorized by the owner of the immovable property located at 8355, Montview Road, being lot 1 679 004 of the cadastre of Quebec, has submitted an application for a conditional use to authorize, in accordance with conditional-use By-law No. 1430, the installation of a 40-meter-high telecommunication antenna in the backyard of the building to which will be attached an additional construction to house the radio equipment and the electrical installation;

WHEREAS the agent published a public notice on April 29, 2021, to solicit written comments, and no comments were received;

WHEREAS the Town of Mount Royal published a public notice on June 23, 2021;

WHEREAS in accordance with conditional-use By-law No. 1430 and after due deliberation at its meeting held on June 18, 2021, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a conditional uses to be accepted subject to a modification of the height of the proposed antenna;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize, in accordance with the conditional use procedure of By-law No. 1430, the installation of a telecommunication antenna in the backyard of the property located at 8355, Montview Road, and this, in accordance with paragraph 1° of the article 11 of said By-law.

To attach the following condition to this authorization:

- To reduce the height of the proposed antenna to meet the height criteria specified in the By-law, i.e., 24 meters rather than 40 meters.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Réorganisation - Service de la Sécurité Publique

RÉSOLUTION N° 21-07-22

Objet : Réorganisation - Service de la Sécurité Publique

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'octroyer le statut d'employé cadre permanent au sein du Service de la Sécurité Publique de la Ville de Mont-Royal aux personnes suivantes : Andrew Milukow; capitaine, Ian Mainville; lieutenant et Daniel Lepore; lieutenant.

De leur accorder une rémunération globale selon la politique de reconnaissance des cadres de la Ville de Mont-Royal aux échelles suivantes: Andrew Milukow: échelle B (salaire 79 600 \$), Ian Mainville: échelle B (salaire 74 500 \$) et Daniel Lepore: échelle B (salaire 74 500 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-07-22

Subject: Reorganization - Public Security Department

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To appoint the status of permanent management employees in the Public Security Department of Town of Mount Royal to the following individuals: Andrew Milukow; Captain, Ian Mainville; Lieutenant and Daniel Lepore; Lieutenant.

To grant them a global remuneration according to the policy of recognition of the management of the Town of Mount Royal at the following scales Andrew Milukow: scale B (salary \$79,600), Ian Mainville: scale B (salary \$74,500) and Daniel Lepore: scale B (salary \$74,500).

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Affaires diverses

26.1 Résolution visant à dénoncer l'antisémitisme, les menaces, la violence ainsi que toutes les formes de discriminations culturelles, raciales et religieuses

RÉSOLUTION N° 21-07-23

Objet : Résolution visant à dénoncer l'antisémitisme, les menaces, la violence ainsi que toutes les formes de discriminations culturelles, raciales et religieuses

ATTENDU QUE tous les résidents et tous les visiteurs de la ville de Mont-Royal jouissent des droits et libertés fondamentaux garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et par la Charte canadienne des droits et libertés (1982), dont les droits à la vie, à la sécurité et l'intégrité de la personne, à la dignité et à l'égalité ;

ATTENDU QUE les personnes des diverses cultures, races et religions font partie de l'ADN de la ville de Mont-Royal ;

ATTENDU QUE la communauté juive a travers le monde a connu une augmentation du nombre de crime haineux et d'actes antisémites sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a convoqué un sommet d'urgence sur l'antisémitisme le mercredi 21 juillet 2021 ;

ATTENDU QU'il y a récemment eu une augmentation d'incidents contre la communauté juive de Montréal, qui a été victime de menaces,

RESOLUTION N° 21-07-23

Subject: Resolution to denounce antisemitism, threats, violence and all other forms of cultural, racial and religious discrimination

WHEREAS all residents of and visitors to Town of Mount Royal enjoy the fundamental rights and freedoms guaranteed by the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms (1975) and by the Canadian Charter of Rights and Freedoms (1982), including the right to life, personal safety and integrity, dignity and equality;

WHEREAS persons from various cultural, racial and religious backgrounds are part of the DNA of Town of Mount Royal;

WHEREAS the Jewish community around the world has seen a rise in the number of hate crimes and anti-Semitic acts never before seen since the Second World War;

WHEREAS the Canadian Government has convened an emergency summit on antisemitism on Wednesday July 21, 2021;

WHEREAS recently, there has been an increase in incidents against the Jewish community in Montreal, which has been the victim of threats,

de violence, d'actes d'agression, d'harcèlement et d'insultes racistes qui ne seront jamais tolérés dans notre société ;

ATTENDU QUE le Service de police de la Ville de Montréal a procédé à des arrestations en lien avec des menaces de violence, promotion de la haine et insultes antisémites ;

ATTENDU QUE n'est pas acceptable, à la Ville de Mont-Royal, de tolérer de l'antisémitisme ou tout autre geste motivé par la haine, et ce, envers toutes les personnes des diverses cultures, races ou religions ;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté le 26 mai 2021 une motion afin de dénoncer toutes formes de violence envers les Québécois de confessions juives et de réitérer la nécessité de maintenir un débat sain et démocratique ;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

DE DÉNONCER VIGOREUSEMENT l'antisémitisme, les menaces, les actes de violence, l'incitation à la haine et l'intimidation dirigés contre les personnes de confession juive, ainsi que contre toutes les personnes de diverses cultures, races et religions

D'AFFIRMER la nécessité d'être toujours capable de tenir des débats sains et respectueux et de rappeler qu'en tout temps, la violence est intolérable envers quiconque, peu importe la culture, la race ou la religion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

violence, acts of aggression, harassment and racist insults which will never be tolerated in our society;

WHEREAS the Service de police de la Ville de Montréal has made arrests related to threats of violence, the promotion of hatred and antisemitic jokes;

WHEREAS in Town of Mount Royal tolerating antisemitism or any other act motivated by hatred toward persons from different cultural, racial or religious backgrounds is unacceptable;

WHEREAS on May 26, 2021, the National Assembly adopted a motion to denounce all forms of violence toward Quebecers of Jewish descent and to reiterate the need to maintain a healthy and democratic debate;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

TO VIGOROUSLY DENOUNCE antisemitism, threats, acts of violence, incitement to hatred and intimidation directed against people of the Jewish faith, as well as against all people of various cultures, races and religions.

TO AFFIRM the necessity of always being able to engage in healthy and respectful debate and to reiterate that, at any time, violence toward anyone is intolerable, whatever their cultural, racial or religious background.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Période de questions du public

Le maire ouvre la seconde période de questions à 20 h 49. Il répond aux questions de 5 citoyens. La période de questions se termine à 21 h 00.

28. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 21-07-24

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 21-07-24

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To close meeting at 21:01.

CARRIED UNANIMOUSLY

L'Assistante-greffière,

(s) Magali Lechasseur

Magali Lechasseur